

GUIDE DE DÉPÔT ET DE SÉLECTION DE PROJETS LOCAUX

DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le contenu réfère aux documents suivants : *Plan de travail Alliance pour la solidarité 2017-2023 Chaudière-Appalaches (version 13 juin 2019)*, *Guide de mise en œuvre des Alliances pour la solidarité, Orientations et normes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)* du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le Protocole d'entente signé par le MTESS et chacune des MRC.

1. OBJECTIFS

- Rappeler aux promoteurs les orientations ministérielles et les normes du FQIS;
- Mettre l'accent sur les enjeux locaux et régionaux;
- S'assurer que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient au cœur des initiatives;
- Veiller à l'appropriation et l'intégration de stratégies tenant compte de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) dès la démonstration de la problématique et l'élaboration de l'initiative;
- Veiller à mesurer l'impact des initiatives et de l'action concertée dans la lutte contre la pauvreté.

2. CALENDRIER

Dépôt du formulaire de Présentation de projet auprès de la **MRC des Appalaches**, à l'attention de : Marie-Claude Caouette, chargée de projet mccaouette@mrcdesappalaches.ca

Les projets qualifiés sont déposés en vue d'adoption par la TREMCA lors de chacune de leurs assemblées.

3. PRÉSENTATION DES PROJETS

Le formulaire de Présentation de projet est disponible auprès des MRC aux coordonnées suivantes :

| | | |
|------------------------|---------------------------------------|--|
| MRC Beauce-Sartigan | CDC Beauce-Etchemins | cdcbe@globetrotter.net |
| MRC Bellechasse | CDC de Bellechasse | cdcbelechasse@globetrotter.net |
| MRC La Nouvelle-Beauce | Maison de la Famille Nouvelle-Beauce | luce.lacroix@maisonfamillenb.com |
| MRC Les Appalaches | CDC des Appalaches | info@cdcappalaches.org |
| MRC Les Etchemins | L'Essentiel des Etchemins | lessentiel@sogetel.net |
| MRC L'Islet | CDC ICI Montmagny L'Islet | ici.ml.gd@gmail.com |
| MRC Lotbinière | CDC de Lotbinière | claudiacroteau@cdclotbiniere.org |
| MRC Montmagny | CDC Montmagny-L'Islet | ici.ml.cj@gmail.com |
| MRC Robert-Cliche | MRC Robert-Cliche | developpement@beaucerc.com |
| Ville de Lévis | Développement social et communautaire | btremblay@ville.levis.qc.ca |

4. ADMISSIBILITÉ

L'analyse de l'admissibilité et de la qualification du projet soumis sera effectuée par le mandataire.

4.1 ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les personnes morales à but non lucratif (OBNL);
- Les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
- Les organismes municipaux, les MRC et les villes;
- Les conseils de bande.

4.2 ORGANISMES NON ADMISSIBLES

- Les ministères, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux tels : les Centres intégrés de santé et de services sociaux, les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et les institutions ou écoles d'enseignement et de formation.
- Les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock out).

4.3 ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE CONTRIBUTION FQIS

- La subvention du FQIS ne peut excéder 90 % du total des dépenses admissibles. Le cumul de l'aide gouvernementale est possible mais est considéré dans le 90 % du total des dépenses admissibles. Exemples d'aide gouvernementale : Contribution financière d'un député, Fonds de développement des territoires, Fonds en développement social, subvention salariale et tout autre programme.
- Les contributions non monétaires admises dans le calcul des coûts de projet sont liées au prêt de services. Exemples : Valeur estimée d'une location de salle, d'un prêt d'équipement, d'une contribution provenant d'une entreprise locale ou sociale (repas-collation, impression, publicité, service-conseil, transport, etc.) À noter que la valeur du service rendu en tant qu'implication bénévole ne peut pas être considérée dans la contribution du milieu.

5. DÉPENSES DE RÉALISATION DES INITIATIVES

5.1 DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses directement reliées à la réalisation des initiatives :
- Salaire et avantages sociaux¹
- Frais de déplacement;
- Location de salle et d'équipement;
- Honoraires professionnels. Exemple : vérification comptable;
- Matériel, fournitures de bureau et équipements essentiels à la réalisation de l'initiative.

¹ Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme ou par des organismes comparables du milieu local ou régional.

5.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Dépenses déjà réalisées et antérieures à l'acceptation de l'initiative;
- Remboursement d'une dette ou d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- Dépenses remboursées par un autre programme;
- Dépenses reliées à chat ou rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
- Dépassements de coûts;
- Salaire des ressources humaines ou autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

6. QUALIFICATION DES INITIATIVES

Pour être retenues, les initiatives doivent cumuler un pointage de 65 ou plus sur 80.

6.1 CRITÈRES DE QUALIFICATION

- Les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des 6 priorités régionales :
 - ❖ Sécurité alimentaire
 - ❖ Transport et mobilité des personnes
 - ❖ Services de proximité
 - ❖ Habitation et logement social
 - ❖ Lutte contre les préjugés
 - ❖ Prévention du décrochage et persévérance scolaire
- Les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des 4 priorités relevant des spécificités des territoires identifiés:
 - ❖ Engagement citoyen (MRC des Etchemins, Lévis et L'Islet)
 - ❖ Insertion sociale et professionnelle (MRC des Etchemins, Lévis, L'Islet et Montmagny)
 - ❖ Soutien à l'action communautaire (MRC des Etchemins et Lévis)
 - ❖ Loisirs (MRC Bellechasse, Lévis, L'Islet)
- Les initiatives doivent être réalisées ou avoir effets dans les zones de défavorisation;
- Des personnes en situation de pauvreté doivent participer à la démarche;
- Les initiatives avoir un caractère novateur, expérimental ou structurant;

6.2 INITIATIVES NON QUALIFIÉES

- Les demandes de soutien financier en appui aux activités régulières pour lesquelles l'organisme reçoit déjà un financement pour sa mission.
- Les initiatives en concurrence avec les activités régulières de l'organisme.

- Les initiatives qui ne se sont pas issues de concertations du milieu.

7. APPRÉCIATION DES INITIATIVES

L'analyse des projets locaux et interrégionaux sera effectuée par le **Comité d'analyse local** où sera réalisé le projet. L'analyse des projets régionaux sera analysée par la Table de lutte contre la pauvreté.

Tous les projets seront présentés à la Table de lutte contre la pauvreté pour être éventuellement bonifiés.

7.1 CRITÈRES DE D'APPRÉCIATION DES INITIATIVES

- La pertinence de l'initiative par rapport aux priorités régionales et locales du Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité de la Chaudière-Appalaches 2017-2023 (juin 2019);
- La démonstration des besoins auxquels répond l'initiative afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales;
- Le réalisme de la planification et la présence de stratégies favorables à l'intégration de l'ADS;
- La démonstration de la concertation associée à l'initiative;
- La démonstration de la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale; à l'élaboration de l'initiative (par exemple : consultation, sondage, participation à un comité, une activité de sensibilisation ou réflexion) ou à sa mise en œuvre.
- La capacité de l'organisme à réaliser l'initiative grâce à son expertise, sa capacité financière, sa collaboration ou coopération avec les partenaires du milieu;
- La prise en compte des zones de dévitalisation à privilégier;
- Le caractère novateur et/ou structurant de l'initiative;
- Les retombées potentielles sur la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales;
- Le potentiel de maintenir des actions, des collaborations, des pratiques et/ou des partenaires financiers après la subvention;

Avec la participation financière de:



Pour informations :

Marie-Claude Caouette, chargée de projet mccaouette@mrcdesappalaches.ca

